

MESVP

MISE EN SITUATION À VISÉE PROFESSIONNELLE

Réaliser des expertises pluridisciplinaires (ergonome, éducateurs techniques) basées sur le partage des compétences, avec pour objectif premier l'accès ou le maintien dans l'emploi.

? DESCRIPTIF

Les Mises en situation à visée professionnelle sont des mises en situation professionnelles organisées par l'équipe pluridisciplinaire et experte du handicap de la Fondation HOPALE.

Les objectifs de la MESVP sont de déceler les situations de handicap, de formuler un pré-diagnostic, de poser des hypothèses sur ce qui est susceptible d'être contraignant dans la situation de travail, de proposer des préconisations adaptées, de maintenir le salarié en emploi.

Il s'agit de :

- mettre en scène et créer des situations de travail, dans laquelle le salarié évolue, au plus proche du monde professionnel par le biais d'un plateau technique composé d'ateliers ;
- personnaliser la MESVP (durée, postures, gestes, outils...) en lien direct avec les médecins en fonction de la problématique médicale et des éléments à tester ;
- déceler les inadéquations du poste de travail en question ;
- analyser les capacités et les limites fonctionnelles en lien avec les contraintes du poste de travail envisagé ;
- aider à la prise de décisions concernant une aptitude ou non à un poste de travail et proposer des solutions adaptée au besoin ;
- faire prendre conscience au patient de ses capacités et de ses limites fonctionnelles.



BÉNÉFICIAIRES

Les prestations de la Fondation HOPALE s'adressent à toute personne de 16 à 60 ans et plus, avec ou sans emploi, scolarisé ou étudiant recherchant :

- Un maintien dans l'emploi.
- Un accès à l'emploi.

Ces prestations peuvent être disponible pendant et après le séjour de rééducation et de réadaptation.

Les mises en situation à visée professionnelle sont organisées au sein de l'IEM de la Fondation HOPALE pendant l'arrêt de travail de la personne hospitalisée.

PRESCRIPTEURS

Cette prestation est réalisée sur demande du médecin de Médecine Physique ou de Réadaptation et/ou de la personne hospitalisée, soit à la demande du médecin de santé au travail.

À QUI S'ADRESSER ?

Service COMÈTE France de la Fondation HOPALE

Centre de soins de suite et de réadaptation

72 Esplanade Parmentier - 62600 BERCK SUR MER

03 21 89 20 20 - comete@hopale.com

www.fondation-hopale.org

FINANCEURS

Régime général	Régime agricole	Indépendant	Agent de la fonction publique
OUI	OUI	OUI	NON

Mobilisable pendant l'arrêt de travail : OUI

MESVP

MISE EN SITUATION À VISÉE PROFESSIONNELLE

Réaliser des expertises pluridisciplinaires (ergonome, éducateurs techniques) basées sur le partage des compétences, avec pour objectif premier l'accès ou le maintien dans l'emploi.

DÉROULÉ DE L'ACTION

Déroulement de la prise en charge

- 1 **Présentation de la démarche précoce d'insertion (DPI).**
- 2 **L'équipe pluridisciplinaire évalue la situation sociale et professionnelle du salarié.**
- 3 **L'équipe pluridisciplinaire élabore le projet d'insertion du salarié et évalue sa faisabilité avec ajustement et validation.**
- 4 **L'équipe pluridisciplinaire met en œuvre le plan d'action réalisé ensemble pour concrétiser et finaliser l'accès et/ou le maintien dans l'emploi, la reprise d'étude ou de formation.**

En fonction du projet du salarié, l'approche de l'équipe pluridisciplinaire pour le maintien ou l'accès à l'emploi du salarié peut se diviser en plusieurs services indépendants et/ou complémentaires :

- Les mises en situation à visée professionnelle
- Les interventions en entreprise
- L'élaboration de projet professionnel

Déroulement des Mises En Situation à Visée Professionnelle (MESVP)

1 Analyse de la situation de travail

L'équipe pluridisciplinaire cherche à comprendre la situation de travail du salarié :

- Organisationnelle, (horaire, collectif de travail, rythme,...)
- Spatiale, (espace, orientation du poste,...)
- Physiques,... (mobilier, outils, matériel informatiques)

2 Détermination du scénario et des outils d'évaluation

L'équipe pluridisciplinaire met en place une scénarisation de l'environnement de travail du salarié dans le centre et le programme.

3 Réalisation de la mise en situation et analyse des observations

Les préconisations réalisées, sont présentées à la personne et/ou au médecin de Médecine Physique et de Réadaptation (médecin MPR) référent de la personne hospitalisée. Avec son accord, elles pourront être présentées par les ergonomes-chargés d'insertion au médecin de santé au travail et à l'employeur.

Ces éléments permettront de définir la poursuite des actions à mener (aménagement, reclassement etc.) de manière coordonnée avec la personne, le médecin de santé au travail, l'employeur et les ergonomes-chargés d'insertion.

4 Compte-rendu et préconisation

L'évaluation croisée des professionnels des métiers et des ergonomes permet une rédaction objective des capacités et des limites fonctionnelles de la personne et des préconisations sur des données factuelles. Elles permettront de définir la poursuite des actions à mener (aménagement, reclassement, etc.).



BON À SAVOIR

Comment y avoir accès?

Après la survenue ou l'aggravation d'un problème de santé,

Dès votre admission dans un établissement de soins de suite et de réadaptation (SSR) adhérent à COMETE France,

Sur orientation vers le service COMETE France par le Médecin de Médecine Physique de Réadaptation

(intégration dans le programme de rééducation).